



Jean de Kervasdoué et Henri Voron

« Pour en finir avec les histoires d'eau »

Un rappel plein de bon sens, quantifié et judicieux sur le cycle de l'eau. Non, la « guerre de l'eau n'aura pas lieu », surtout sous climat tempéré. Oui, l'irrigation est précieuse et n'utilise qu'une infime partie des ressources disponibles.

Éditions PLON



Gérard Kafadaroff

« OGM, La peur française de l'innovation »

Avec une préface du très regretté Pr. Maurice Tubiana. Un dossier implacable et indispensable pour aborder sérieusement cette question tant controversée.

Éditions Baudelaire



Philippe Bloch

« Ne me dites plus jamais bon courage »

Un lexique anti-déprime assez décapant et drôle, avec en plus un éloge de la gentillesse.

<http://www.plusjamais.fr/zapping/>
Éditions Ventana



Nathan S. Bryan, PhD, Janet Zand, OMD et Bill Gottlieb

« LA SOLUTION : L'OXYDE NITRIQUE (NO) »

Ce Livre résume la révolution médicale que constitue la découverte du rôle de l'oxyde nitrique NO. Le NO est essentiel pour la prévention et le traitement de très nombreuses affections.

Les nitrates, qui sont des précurseurs du NO, doivent être considérés comme des vitamines.

Éditions ISTES www.institut-environnement.fr

NOS ÉTUDES

- Dossier Installations Classées ICPE
- Économies d'eau et de pollution à la source
- Traitement des eaux résiduaires
- Valorisation agricole des co-produits
- Étude réseaux (EU et EP)
- Étude milieu naturel
- Ressource en eau
- Audits réglementaires et techniques
- Formation continue
- Suivi agronomique
- Suivi biotechnique de STEP

RÉGLEMENTATION

« L'enlèvement » de la simplification avec l'Enregistrement.

La mise en place du nouveau régime d'enregistrement des Installations Classées, intermédiaire entre la déclaration et l'autorisation, devait contribuer à simplifier les procédures. La mise en place d'un arrêté type, devant s'imposer à tous les établissements en enregistrement, pose d'importantes difficultés pour les établissements existants.

Nous avons écrit aux ministres concernés pour trouver des solutions afin que tous les établissements puissent continuer à faire progresser leurs activités, sans modifier complètement leurs dispositions constructives.

A NOTER : depuis 2012, le service juridique de GES propose à ses clients une veille juridique personnalisée, adaptée à la situation de chaque établissement.

ÉCONOMIES

Limitation des prétraitements inutiles : des sources évidentes d'économies

Les obligations faites aux industriels raccordés aux réseaux d'assainissement publics, de respecter des valeurs en concentrations sur leurs effluents génèrent de nombreux contre-sens :

- la station collective traite des flux et non des concentrations ; ce sont donc les flux rejetés (en volume, mais aussi en DCO, NGL et P) qui doivent être pris en compte.

- si ces flux sont traitables par la station, limiter les concentrations est sans intérêt et n'incite guère à réduire la consommation d'eau. A flux équivalent, le temps de séjour prolongé avec des effluents concentrés facilite le traitement par rapport à des effluents dilués.

Des économies considérables sont donc possibles en terme d'investissements, d'aides des Agences de l'eau, de coûts d'exploitation et de production de déchets (refus de tamisage et boues de flottation).

DIRECTIVE NITRATES

Après la condamnation de la France, le premier ministre souhaite une remise à plat de cette directive européenne. Nous disposons d'une solide expertise sur cette directive aux fondements scientifiques fragiles et qui est appliquée de façon fort disparate dans les différents états membres de l'Union Européenne, et ce depuis sa parution en 1991.

Par ailleurs GES participe à deux groupes de travail auprès de la Commission Européenne pour faciliter le recyclage des co-produits en agriculture. Nous y pointons les insuffisances de la réglementation actuelle et proposons les ajustements souhaitables.

CHEVAL ENLISÉ EN BRETAGNE

Aucun lien n'a pu être établi entre la mort du cheval et les algues échouées ou les nitrates des rivières. Le cheval s'est d'abord enlisé, puis est mort d'épuisement, comme l'attestent les photographies disponibles sur le site du journal Le Parisien.

- http://www.leparisien.fr/images/2009/08/20/611965_algues-verts-1.jpg
- http://www.leparisien.fr/images/2009/08/20/611965_algues-verts-3.jpg

Les personnes qui ont tenté de secourir le cheval ne disposaient d'aucune protection respiratoire particulière et n'ont pas été incommodées par les gaz (H2S) émanant des algues échouées sur la plage. Ce gaz dit « gaz des égoutiers » provoque chaque année dans le monde des décès du personnel chargé de l'entretien des réseaux d'assainissement, sans que le principe même de ces réseaux ne soit remis en cause.

N'hésitez pas à nous consulter directement pour toute demande d'étude et de conseil ou pour réagir aux articles de cette lettre GES



AGENCE OUEST
Z.I des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST
80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST
870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE
GESsec - La Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST
Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr